

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	40

N° 194/2019

OBJET : Convention de mise à disposition avec le Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières - Val d'Ariège

L'an deux mille dix-neuf et le 5 novembre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 octobre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de Puydaniel, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENZA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Joël MASSACRIER, René MARCHAND, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Marie-Christine ARAZILS donne procuration à Régis GRANGE, Nadine BARRE à Jean-Claude BLANC, Pascal BAYONI à Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN à Pierrette HENDRICK, Gilles COMBES à Danielle TENZA, Michel COURTIADÉ à Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN à Serge BAURENS, Franck MUNIGLIA à Céline GABRIEL.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Monique COURBIERES, Nadia ESTANG et Sabine PARACHE et Messieurs Denis BEZIAT, René PACHER, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Céline GABRIEL a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que l'objet du SYMAR-Val d'Ariège : « *le syndicat mixte a pour objet de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et la préservation et gestion des milieux aquatiques. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale et d'aménagement du territoire* »

Dans ce cadre, il exerce la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation pour le compte de ses adhérents, et notamment de la Communauté de communes du Bassin Auterivain.

Afin d'assurer la bonne réalisation de ces missions, la CCBA propose de mettre à disposition du SYMAR des locaux, du matériel et des fournitures. Il est proposé que la CCBA continue à assurer le fonctionnement et l'entretien courant des locaux et matériels mis à disposition et que le SYMAR-Val d'Ariège rembourse les charges, directes et indirectes. Afin de déterminer les modalités financières et techniques de cette mise à disposition, il convient de signer une convention. Monsieur le Président donne lecture du projet de convention.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE** la mise à disposition de locaux, de matériel et de fournitures au SYMAR-Val d'Ariège,
- APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition tel qu'annexé à la présente délibération,
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document afférent à cette démarche.

Fait et délibéré à la salle des fêtes de la commune de Puydaniel, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS